

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 7 juillet 2008 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille huit et le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 26 mai 2008 s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme CASES Juliette, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaients présents : Mmes AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette, Mrs BETRIU Francis, BRUZY André, CASES Jérôme, GEMON Alain, GUITART Franck, MALDES Eric, PIQUEMAL Jean-Claude, VERGES Jean.

ABSENT EXCUSE : POUVOIRS :

SOMBRIN Martine donne procuration à AURAUDI Evelyne.

Membres en exercice : 11 **présents :** 10 **procurations :** 1

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. GUITART Franck, Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Le quorum étant atteint Mme CASES Juliette déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour :

- **Travaux de restructuration et modernisation RN116**
- **Goudronnage du village – choix entreprise**
- **Participation aux commissions de l'association des maires et adjoints des P.O.**
- **Dépenses imprévues : appartement communal Place de la Mairie**
- **Virement de crédits : subvention à l'Office du tourisme de Prades et Festival Pablo Casals**
- **Institution « taxe de séjour »**
- **Dépenses imprévues « déplacement recherche panne SOTRANASA réseau TV**
- **Imputation en investissement facture SIGNALISATION CATALANE**
- **Approbation nouvelle convention « Couleur décor »**
- **QUESTIONS DIVERSES**

AJOUT DE 3 DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- **Imputation en investissement Facture EL Mener « fabrication portes et fenêtres » WC ZANOLIN**
- **Acceptation achat Barrières de sécurité Sté TERTU**
- **Choix emplacement future station de traitement de l'eau potable**

- 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 2 juin 2008

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte-rendu de la séance du 2 juin 2008, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 11 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

2- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA RN116

Le conseil municipal à la majorité demande à l'Etat que des crédits soient enfin mis en œuvre pour répondre aux attentes des populations afin de restructurer la RN 116, la moderniser et la sécuriser.

POUR : 10 **CONTRE :** 1 VERGES Jean **ABSTENTIONS :** 0

3- APPROBATION DEVIS GOUDRONNAGE et CHOIX ENTREPRISE

Suite à une mise en concurrence directe de 3 candidats, pour la réfection de la chaussée, à savoir :

- L'entreprise FABRE et Fils à PERPIGNAN
- L'entreprise COLAS à THUIR
- La Sté S.G.R.E.G à PERPIGNAN

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise COLAS, pour un montant TTC de **11 907.97€**.

POUR : 11 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

4- PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ADJOINTS DES P.O.

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux de la commune s'inscrivent aux commissions suivantes :

Intercommunalité et organisation du Territoire	
Urbanisme	PIQUEMAL Jean-Claude
Technologies de l'information et présence des réseaux	VERGES Jean
Formation des élus	CASES Jérôme
Relations avec les collectivités territoriales	
Finances	
Tourisme	CASES Juliette
Emploi et social	AIRAUDI Evelyne
Coopération transfrontalière, Europe et Jumelages	
Affaires culturelles et diffusion des langues catalanes	CASES Jérôme, BETRIU Francis
Agriculture	
Prévention des risques, ressource en eau et énergies renouvelables	VERGES Jean, GEMON Alain
Elimination et valorisation des déchets	
Statut de l' élu local et questions juridiques	
Thermalisme et santé	
Services publics et au public	
Environnement et forêt	GEMON Alain
Organisations socioprofessionnelles	
Aménagement et développement équilibré du territoire	GEMON Alain
Enseignement, jeunesse et sport	GEMON Alain
Economie de montagne	GEMON Alain , VERGES Jean

POUR : 11 **CONTRE :** 0 **ABSTENTIONS :** 0

5- DEPENSES IMPREVUES : APPARTEMENT COMMUNAL – PLACE DE LA MAIRIE

Suite à la décision du conseil municipal du 7 avril 2008, l'appartement situé place de la mairie n°2 a été donné en location à M. GUITRAT Franck.

Après l'état des lieux et la remise des clefs quelques travaux se sont avérés nécessaires ; Mme le Maire présente les factures de rénovation :

- BRICO DEPOT 144.40€ TTC
- WELDOM 244.70 € TTC
- TOTAL 389.10 E TTC**

Ces travaux n'ayant pas été prévus il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de la somme de 500€ de l'article 020 dépenses imprévues au programme n°12 RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX.

POUR : 10 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 1 GUITART Franck

6-VIREMENT DE CREDITS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, Le conseil n' est pas d'accord pour adhérer à l'Office de tourisme de Prades pour la somme annuelle de 100€ , par contre les membres présents sont pour l'adhésion à l'association « Festival Pablo Casals » pour la somme annuelle de 50€ .

Cette dépense n'ayant pas été prévue il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de l'article 022 dépenses imprévues vers l'article 6574 POUR un montant de 50 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 -MISE EN PLACE DE LA « TAXE DE SEJOUR »

La commune située en Zone de Montagne et réalisant des actions de promotion touristique, il a été convenu lors de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2008, de créer une taxe de séjour à partir de **l'année 2009.**

Après concertation avec les hébergeurs du village de CASTEIL, sur la forme de taxation ; il apparait que la taxe de séjour au réel semble être la plus favorable. Il convient à présent de définir les modalités de calcul et de perception de cette taxe, pour les catégories d'hébergements suivants : Hôtels, terrain de camping, meublés, refuge de montagne.

Mme CASES Propose à la majorité (**10 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE VERGES Jean**) de choisir le tarif minimum du barème établi par le code général des collectivités territoriales aux articles D2333-45 à savoir , par personne et par nuit :

Hôtels 2 étoiles :	0.30€
Hôtels 1 étoile :	0.20€
Terrain de camping:	0.20€
Meublés 2 clés ou épis :	0.30€
Meublés 1 clé ou épi :	020 €
Refuge de montagne :	0.20 €

La période de perception de la taxe de séjour est fixée du 1^{er} juin au 30 septembre à la majorité (10 voix pour ; 1 contre : GEMON Alain) , la date limite du versement de cette date sera le 15 octobre de chaque année à compter de 2009.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 – DEPENSES IMPREVUES – RESEAU TV

Mme CASES Juliette présente la facture n°S08.06/0070 de la Sté SOTRANASA concernant le déplacement, la recherche de Panne « Rue Elisa » ainsi que l'installation de la nouvelle centrale, pour un montant de 2 613.26 € TTC. Cette dépense n'ayant pas été prévue il y a lieu d'imputer la somme de 2000€ du chapitre « dépenses imprévues » à l'opération n°134 « RESEAU TV »

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- DEPENSES IMPREVUES – SIGNALISATION CATALANE

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour imputer la facture de la SIGNALISATION CATALANE d'un montant de **1 160.18€ TTC** en investissement au programme **n°117 OUTILS TOURISTIQUES.**

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – Approbation nouvelle convention avec « COULEUR DECOR » Prestataire informatique

Depuis quelques années la commune fait appel au prestataire « COULEUR DECOR à Vernet les Bains » pour la maintenance informatique. (Nettoyage, diagnostic pour optimisation de l'outil informatique, suivi du site internet...) Les tarifs ayant évolué, un nouveau contrat de maintenance est à signer avec cette entreprise.

Le conseil municipal accepte le forfait maintenance informatique de 3 Heures pour75€ HT

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT FACTURE ASSOCIATION EL MENER –

Mme Le Maire présente la facture de l' Association « EL MENER » de SAHORRE, concernant la fabrication de la porte et de la fenêtre du local sanitaire et demande d'imputer cette dépense au programme n° 022 – WC ZANOLIN pour la somme de **914€ TTC**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT FACTURE TERTU – ACHAT BARRIERE DE SECURITE –

L'assemblée est d'accord pour imputer les factures de la Sté TERTU pour l'achat de barrière de sécurité en investissement, à savoir :

- Facture n° F0806104 DU 27.06.08 d'un montant TTC de 5 272.52 €

- Facture n° F0806102 DU 27.06.08 d'un montant TTC de 4 513.21 €

au programme n° 163 – MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE pour la somme de 9 785.72 € TTC

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CHOIX EMPLACEMENT FUTURE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Compte tenu de l'état de dégradation du génie civil du bâtiment construit en 1979, la construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable est actuellement étudiée par la Communauté de Communes « Canigou Val Cady ».

Cette dernière souhaite que le conseil municipal de Casteil se prononce sur le lieu d'implantation de la nouvelle bâtisse.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour que le nouveau bâtiment soit construit à l'entrée du village de Casteil, sur le parking des Camping- car, à condition que son intégration dans le paysage soit respectée.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

L'abbaye St Martin du Canigou s'apprête à fêter le millénaire de sa fondation , pendant un an du 16 novembre 2008 à novembre 2009. Ce jubilé s'ouvrira par un grand Aplec le **dimanche 18 novembre 2008**, en présence de Mgr André Marceau évêque de Perpignan – Elne ; messe solennelle, déjeuner tiré du sac, sardanes et castells se succéderont ; Mme CASES Juliette propose d'offrir aux personnes âgées présentant des difficultés pour monter à pied la possibilité de participer à cette journée grâce à un transport en 4X4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire

Juliette CASES

Les conseillers municipaux

AIRAUDI Evelyne

SOMBRIN Martine
A donné procuration à
AIRAUDI Evelyne

BRUZY André

CASES Jérôme

GEMON Alain

GUITART Franck

MALDES Eric

PIQUEMAL J-C

VERGES Jean